



Arrêté n° SDIS01720150416549

ARRÊTÉ N°

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompiers professionnels en particulier son article 9 ;

arrête

Article 1 :

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompiers professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 4 déclarations.

Article 2 :

ARRÊTE.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 16 avril 2015

Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
Charente-Maritime
1 RPT DE LA
REPUBLIQUE 17180
PERIGNY - Tel: - Fax: : 21
avril 2015

Monsieur Jean-Pierre TALLIEU
Président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	Date de transmission
V01715040990001	Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	Equipier Plus de détail	Radiation des cadres	35h00	Sdis de charente maritime 17187 PERIGNY CEDEX	18/05/2015	16/04/2015
V01715040991001	Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	Equipier Plus de détail	Radiation des cadres	35h00	Sdis de charente maritime 17187 PERIGNY CEDEX	18/05/2015	16/04/2015
V01715040988001	Sapeur 1ère classe de sapeurs pompiers professionnels	Equipier Plus de détail	Radiation des cadres	35h00	Sdis de charente maritime 17187 PERIGNY CEDEX	18/05/2015	16/04/2015
V01715040993001	Caporal de sapeurs pompiers professionnels	Equipier Plus de détail	Radiation des cadres	35h00	Sdis de charente maritime 17187 PERIGNY CEDEX	01/07/2015	16/04/2015